



Dakar, le 26 AVR 2019

LE PRESIDENT EN EXERCICE

A
Tous les Ministres des Etats et
Gouvernements membres de la
CONFÉJES

Réf. - 00321

Objet : Notification de vacance de poste au Secrétariat général
de la CONFÉJES

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 20 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES, la 14^{ème} Réunion du Bureau qui aura lieu en Guinée procédera à la nomination au poste de Directeur Administratif et Financier Adjoint.

Tout État ou gouvernement membre de plein droit à jour de ses cotisations statutaires peut présenter un candidat à ce poste.

Les candidats aux fonctions de Directeur Administratif et Financier Adjoint doivent être des cadres supérieurs et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en rapport avec la fonction à occuper.

La durée du mandat est de trois (3) ans renouvelable une fois assortie d'une période d'essai de six (6) mois.

Les candidats(es) doivent constituer un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes prévues à l'article 12 des Statuts du Personnel de la CONFÉJES :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des titres et diplômes ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l'aptitude du candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation du Ministre de la Fonction Publique du pays ou de tout organisme concerné, précisant la date à laquelle le candidat sera admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFÉJES.

.../.

En cas de renouvellement, le dossier de candidature est composé comme suit :

- une lettre officielle de candidature présentée par le Gouvernement du pays d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat ;
- un certificat médical de visite et contre visite attestant de l' aptitude du candidat ;
- une attestation du Ministre de la Fonction Publique du pays ou de tout organisme concerné, précisant la date à laquelle le candidat admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, n'interviendra pas avant la fin de son mandat en cas de nomination de ce dernier par la CONFÉJES.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés au Président en exercice par l'entremise du Secrétaire Général de la CONFÉJES (Km 6, Avenue Cheikh Anta DIOP - Stèle Mermoz – BP 3314 Dakar – Sénégal) **au plus tard le 30/07/2019.**

La procédure de sélection prévoit un entretien des candidats présélectionnés par une Commission spécialisée supervisée par le Secrétaire Général. Les frais de transport et de séjour des candidats sont à la charge de leurs pays.

Je rappelle que le salaire du personnel cadre mis à la disposition du Secrétariat général est à la charge du pays d'origine. Il en est de même des frais de voyage pour la prise de fonction, le congé annuel et le départ définitif.

Le Secrétariat général met à la disposition du candidat retenu une indemnité de fonction mensuelle d'un montant de sept cent cinquante mille (750 000 FCFA) francs CFA durant son mandat.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération. 

PJ. : Termes de références du poste.

Rachid TALBI EL ALAMI
Ministre de la Jeunesse et des
Sports du Royaume du
MAROC



CONFÉRENCE DES MINISTRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA FRANCOPHONIE

Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop, Stèle Mermoz
B P 3314 Dakar, Sénégal

Tel : (+221) 33 859 27 09
Fax : (+221) 33 859 80 99

secretariat.generat@confejes.org
www.confejes.org